

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 26 MAI 2009

- Séance du 26 mai 2009
 - Date de la convocation 20 mai 2009
 - Date d'affichage de la convocation 20 mai 2009
- Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de votants : 19
Nombre de procurations :

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt mai deux mille neuf, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphane, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, LAURENT Max, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle

Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 05 mai 2009

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal fait l'objet des remarques suivantes :

« 2. Point sur les chantiers - § **Travaux en cours** : le prix indiqué pour la jachère fleurie comprend le semis et les travaux.
10. **Réfection des courts de tennis** : La garantie des travaux est de trois ans.»

Le procès-verbal sera corrigé en conséquence ; en conséquence, il est adopté à l'unanimité.

2. Restauration scolaire : réajustement des rationnaires sur le RPI

La maire de Saint-Martin de Bernegoue demande à la commune de Fors une indemnité compensatrice des frais engagés pour la restauration scolaire des enfants qui ne sont pas de sa commune. Ainsi, Fors a 217 élèves inscrits sur le RPI, alors que 184 enfants mangent au restaurant scolaire ; la différence – 33 élèves – est donc due à la commune de Saint Martin. La somme serait de $33 \times 1.04 \text{ €} \times 140 \text{ jours} = 4.804,80 \text{ €}$.

Alain Fort proposera d'en délibérer au conseil municipal de Fors quand tous les maires du RPI (Fors, St Martin et Juscorps) seront d'accord sur le calcul du nombre d'élèves redevables pour chaque commune.

3. TRAVAUX

La commission Aménagement Voirie s'est réunie le 25 mai et livre ses conclusions.

3.1 – TRAVAUX SUR LA VOIE COMMUNALE N° 6 (route des Sanguinières)

Deux tranches de travaux sont proposées, **une tranche ferme** : du lotissement de la Minée (à l'entrée des Sanguinières) jusqu'à la route de la déchetterie de Modéron (estimée à 60 000 € TTC) ; **une tranche conditionnelle** : de la route de la déchetterie de Modéron à l'entrée du bourg de FORS (estimée à 88 700 € TTC).

Après consultation par procédure adaptée, la commune a reçu les offres suivantes :

Tranche ferme	Bonneau et fils	Colas	Colas Variante	Sohetra	Sohetra variante	CTPA	CTPA variante
H.T.	49 882,00 €	41 883,00 €	38 238,00 €	49 291,00 €	51 721,00 €	50 423,30 €	44 000,00 €
T.T.C.	59 658,87 €	50 092,07 €	45 732,65 €	58 952,04 €	61 858,32 €	60 306,27 €	52 624,00 €

Après classement (établi suivant les critères « prix – délais de réalisation – technique »), la commission propose au conseil municipal de retenir - pour la tranche ferme - l'offre de la société COLAS avec variante, à 38 238,00 € H.T.

Le délai d'affermissement pour la tranche conditionnelle est de 12 mois, ce qui pourrait permettre de réaliser ces travaux en 2010, avec une mise à jour des prix suivant le barème fixé au CCAG travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **retient l'entreprise COLAS pour 38 238,00 € H.T** (Trente huit mille deux cent trente huit euros), soit 45 732,65 € TTC,
- **autorise le maire à signer** tous documents nécessaires à l'avancement du projet ;
- **décide de contracter un emprunt pour financer la totalité des travaux et autorise le maire, Alain Fort, à lancer une consultation auprès des banques** avec les données suivantes : montant de l'emprunt : 45700 € - projection sur une durée de 10, 12 ou 15 ans)

3.2. TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE

- Menuiseries école maternelle et préau

Estimation des travaux :

École maternelle	53 000,00 € TTC
Préau	<u>22 000,00 € TTC</u>
TOTAL	75 000,00 € TTC

Après consultation par procédure adaptée, la commune a reçu 5 offres :

Entreprise	HERVO ALU	Moinet Alu	France menuisiers	DAGORNE	AGC SIGLAVER
Offre HT	56 188,00 €	57 416,00 €	56 280,00 €	55 931,50 €	49 515,00 €
Offre TTC	67 200,85 €	68 669,54 €	67 310,88 €	66 894,07 €	59 219,94 €

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société AGC SIGLAVER pour un montant de 59 219,94 € TTC, offre la mieux adaptée aux critères énoncés dans le règlement de la consultation.

- Sol d'une salle de classe

Les sols des classes de l'école primaire sont progressivement remplacés. Les travaux programmés en 2009 sont identiques à ceux engagés en 2008 (lesquels ont coûté 8 532,78 € TTC).

Deux entreprises ont répondu pour le lot "maçonnerie":

- l'entreprise PAILLER pour un montant de 4 564,79 € TTC
- l'entreprise LALU pour un montant de 4 457,65 € TTC

Deux entreprises ont répondu pour le lot "revêtement de sol souple"

- l'entreprise Peinture Chauraisienne pour un montant de 4 187,32 € TTC
- l'entreprise YVON pour un montant de 3 395,10 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre d'un un montant de 3 395,10 € TTC de l'entreprise YVON, et l'offre de 4 457,65 € TTC de l'entreprise LALU, les mieux adaptées aux critères définis, notamment les délais (pendant les vacances scolaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient les entreprises suivantes pour effectuer les travaux au groupe scolaire :

- **AGC SIGLAVER** de Niort, pour 59 219,94 €
 - **LALU** de Fors, pour 4 457,65 € TTC
 - **YVON** de Fors, pour 3 395,10 € TTC,
- soit un total de **67.072,79 € TTC** (soixante sept mille soixante-douze euros et 79 cents)

et **autorise le maire à signer** tous documents nécessaires à l'avancement du projet ;

Il décide de contracter un emprunt pour financer ce projet et autorise le maire, Alain Fort, à lancer une consultation auprès des banques avec les données suivantes :

→ montant de l'emprunt : 67.000,00 €, projection sur une durée de 10, 12 ou 15 ans

3.3. TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux ont été estimés à 5 000 € TTC.

Offres des entreprises :

Deux entreprises ont répondu pour le lot "peinture":

- l'entreprise Peinture Chauraisienne pour un montant de 1 532,96 € TTC
- l'entreprise YVON pour un montant de 2 783,81 € TTC

Une seule offre pour le lot menuiserie a été fournie:

- l'entreprise MICHAUD pour un montant de 6 406,94 € TTC

La commission propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise YVON, d'un montant TTC de 2 783,81 € (*jugée plus satisfaisante en raison de la qualité des prestations proposées (peinture 3 couches sur les volets existants et volets neufs contre 1 seule couche pour les volets existants et 2 couches pour les volets neufs pour l'offre de l'entreprise Peinture Chauraisienne)*)

et l'offre de l'entreprise MICHAUD pour un montant TTC de 6 406,94 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **retient les entreprises précitées pour effectuer les travaux à la salle polyvalente et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement des travaux.**

4. Vote des subventions aux associations

4.1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2009

La commission *Animation Communication* a étudié les demandes de subvention des associations qui ont, comme convenu, renvoyé leur dossier de demande de subvention complet (quatre associations n'ont pas encore répondu).

En fonction des critères préétablis, elle propose, pour l'année 2009, les subventions de fonctionnement suivantes :

- A.P.E	405 €
- S.E.P	405 €
- COMITE DE JUMELAGE	290 €
- ACCA	245 €
- LE P'TIT CLUB	245 €
- CLUB DE L'AGE D'OR	240 €
- CLIN D'ŒIL	230 €
- JEUNESSE ACTIVE FORs.....	210 €
- A PETITS PAS	185 €
- FORs EN CADENCE	185 €
- Les PÉS TANQUÉS	160 €
- ASS. PAROISSIENS DE FORs	135 €
- PARALYSES DE FRANCE	50 €
- ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	50 €
- DONNEURS DE SANG PRAHECQ	50 €
- PIEGEAGE RAGONDINS	50 €
- OSC FORs	En attente du dossier
- TENNIS CLUB DE FORs	En attente du dossier
- SECTION UDCR	En attente du dossier
- LES BOULES EN BOIS	En attente du dossier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les conseillers décident d'attribuer les subventions de fonctionnement énumérées ci-dessus pour l'année 2009**

4.2. LES FOULEES DE FORS

La commission *Animation Communication* informe les membres du conseil que la commune a été saisie d'une demande de la part de la SEP de Fors, section *Jog.Fors*, qui sollicite une subvention exceptionnelle de la commune, comme l'année passée, afin de les aider à organiser la course *Les Foulées de Fors*. L'aide demandée se situe à plusieurs niveaux :

- mise en propreté du parcours (balayage, élagage, tonte)
- fourniture d'électricité
- prêt de matériel (barrières, cônes, panneaux de signalisation, tables et chaises...)
- achat de médailles pour tous les enfants, indépendamment de leurs résultats, fourniture de diplômes et achat d'une récompense aux premiers Forsitains du classement des 5 et 10 km
- la mise à disposition de différents locaux et d'un parking.

Certains membres du conseil pensent que la section *Jog.Fors* est très « exigeante » - d'autant plus que la SEP reçoit déjà une subvention annuelle importante. Sa demande est très lourde, notamment en terme d'organisation et de temps passé par les employés communaux ;

D'autres élus répondent qu'en effet l'organisation est lourde mais que la manifestation est très importante, inscrite au calendrier national, elle draine beaucoup de monde et touche aussi les enfants. De plus, un pourcentage des recettes est versé au bénéfice de l'association ELA et à la Fédération des maladies orphelines.

Le débat s'engage aussi sur le terme « subvention exceptionnelle » qui ne convient pas puisque cette manifestation se reproduit d'année en année. Le terme de partenariat conviendrait mieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide - par 15 voix POUR et 4 abstentions – dans le cadre d'un partenariat avec la section SEP « Jog.Fors » :

- d'accorder l'aide matérielle demandée
- de prendre en charge l'achat des récompenses pour les enfants (médailles, marquage, cordons, diplômes) et celles des 3 premiers forsitains de la course

pour un montant maximal de 400 € (quatre cents euros).

5. Rentrée scolaire 2009-2010

Alain Fort a reçu un courrier de l'inspectrice de l'Education nationale confirmant que l'ouverture d'une nouvelle classe dans le cadre du RPI Fors-St Martin-Juscorps reste subordonnée aux effectifs constatés de rentrée. Il faut un effectif global de 350 élèves au moins ; actuellement, l'effectif prévisionnel est de 353 élèves ; l'écart est trop minime pour qu'il soit certain que l'effectif sera réellement atteint à la rentrée (solde des arrivées/départs inconnu).

Cette classe serait ouverte à St Martin de Bernegoue, la seule commune à disposer d'une salle. Dans l'attente de la décision de l'Inspection académique, les 3 communes doivent s'organiser pour être capables d'ouvrir la classe dès les premiers jours de la rentrée ; dans ce cadre, elles réaliseront notamment un inventaire du mobilier et de l'équipement disponibles.

De plus, le conseil municipal de chaque commune du RPI doit donner son accord sur l'ouverture du poste supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les conseillers acceptent l'ouverture d'un poste supplémentaire - dans le RPI Fors – Juscorps - St Martin de Bernegoue – à la rentrée 2009-2010.**

6. Appel à projets « amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10 000 habitants en Poitou-Charentes »

Sachant que le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en Poitou-Charentes (43 %) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre d'origine économique (29 %) après le transport, la Région lance un appel à projets « amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti... » visant à **soutenir les collectivités qui souhaitent atteindre l'objectif de réduction de 30 % de leur consommation d'énergie** et de démontrer la faisabilité et la reproductibilité d'un tel projet en Poitou Charentes.

Le projet de réhabilitation des huisseries de l'école maternelle et du préau pourrait entrer dans ce cadre. En effet, le remplacement des bâtis existants, très anciens, par des menuiseries aluminium à rupture thermique et double-vitrage doit générer un fort pourcentage de réduction de la consommation énergétique ; Afin de bénéficier d'un éventuel soutien financier (plafonné à 25 % du coût HT des travaux de réhabilitation thermique), Alain Fort souhaite que la municipalité fasse acte de candidature.

Pour ce faire, elle doit s'engager à :

- construire et conduire un programme de travaux conduisant à une réduction d'au moins 30 % en énergie finale de la consommation initiale ;
- mettre en œuvre et mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires ;
- respecter les exigences réglementaires pour les bâtiments concernés ;
- mettre en place un suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine (tableau de bord de suivi), permettant ainsi de mesurer la performance du programme engagé ;
- informer les administrés de l'action engagée et valoriser auprès d'eux les résultats qui en découleront.

Après en avoir délibéré, **les conseillers acceptent que la municipalité fasse acte de candidature au projet « amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10 000 habitants en Poitou-Charentes », dans le cadre du remplacement des huisseries de l'école maternelle et du préau ; tout en respectant les engagements énoncés ci-dessus.**

7. 14 juillet 2009

Après en avoir délibéré, **les conseillers décident que la municipalité achètera le feu d'artifice pour un montant de 910 € TTC**

8. Questions diverses

➤ Classes numériques rurales :

L'école de Fors a postulé pour faire partie des classes équipées. Il s'agit de matériel portable (ordinateurs, vidéo projecteur, écran numérique, poste de sauvegarde...).

Cette volonté de mise en place de classes numériques est soutenue par le ministère de l'Education nationale qui, dans le cadre du plan DARCOS, offrirait aux écoles sélectionnées une aide à hauteur de 80 % du montant investi.

Alain Fort rappelle que, pour nos écoles, la compétence achat et maintenance du matériel informatique est communautaire ; c'est donc en partenariat avec la CCPC que cet acte de candidature a été effectué.

➤ Consommation énergétique électrique : l'ensemble des bâtiments communaux a connu cette année une hausse de consommation de 20 % en moyenne. Il convient de mettre en place des solutions (à définir) pour remédier à cette situation.

La même étude est en cours sur la consommation de gaz.

➤ Des nouveaux panneaux de signalisation ont été installés aux Sanguinières afin d'améliorer la sécurité routière

➤ Le logement vacant du presbytère a été attribué à Monsieur Frédéric Pailloux

➤ Le logement CIL de la Plaine du Lac a été attribué à M. Vay, par la commission d'attribution des logements HLM

➤ La CAN et la Communauté de communes Plaine de Courance se sont regroupées en une association nommée « Bassin de vie Niortais », destinée à travailler ensemble sur des dossiers communs (ex : le CLIC)

****_***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

****_***

Les conseillers,

le maire,